

LOCATION D'UNE STRUCTURE ET FOURNITURE DE SAPINS

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération DEL2026-04-02 du Conseil municipal en date du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de la société ABIES DECOR pour la fourniture d'une structure métallique autoportée « Abies Caméléon » et de 51 sapins afin de décorer cette structure,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de location est conclu avec la société ABIES DECOR, SIRET n° 530 890 193 00028, située à SEPEAUX (89116), 2 hameau de l'étang, représentée par son gérant, Monsieur Mickaël GOUX.

Article 2 :

Le contrat comprend la location à compter du 1^{er} novembre 2026 d'une structure porteuse « Abies Caméléon 8-9m » avec tous les accessoires nécessaires à son installation, et la fourniture annuelle de 51 sapins Nordmann 1^{er} choix, 175-200 avec pied taillé.

Article 3 :

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à Noël 2029 inclus, avec une restitution du matériel au plus tard le 15 février 2030.

Article 4 :

Sur la base d'un engagement de 4 ans, le montant annuel de la prestation s'élève à 4.400 €/HT soit 5.280 €/TTC, comprenant la livraison aller et retour de la structure et de ses accessoires, et la fourniture annuelle des sapins.

Article 5 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 15 septembre 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

18 SEP. 2026



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260915-DEC2026-66-DE
Date de télétransmission : 18/09/2026
Date de réception préfecture : 18/09/2026